

<http://enseignants.se-unsq.org/Referents-handicap-1250-ou-2500-EUR>



# Référents handicap : 1250 ou 2500 Euros ?

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : mardi 27 juin 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

À l'issue d'une action initiée par le SE-Unsa\*, le ministère précédent avait acté une augmentation de l'indemnité versée aux enseignants référents sous la forme d'une IMP à taux variable avec l'engagement de la porter au maximum soit à 2500 Euros.

Les textes parus le 11 mai apportent le nécessaire cadrage réglementaire. Cependant, pour que cette décision soit effective, les recteurs attendent des instructions ministérielles et certains indiquent que sans cela ils ne déclencheront l'IMP qu'à hauteur de 1250 Euros.

C'est pourquoi, le SE-Unsa a écrit au nouveau ministre (pj) afin qu'il fasse parvenir au plus vite des instructions aux recteurs pour rendre effectives ces mesures dès le mois de septembre prochain.

*\*Pétition « Pas d'ISAE, pas d'enquête »*